

MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D722025

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0

Date de la convocation :
30/10/2025

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 30 octobre 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. ALBENQUE
Christophe – M. RIGAUD Denis – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET
Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien
– M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – M. BATAILLARD Kévin,
Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à
M. VERNOUX, Bertrand, M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à
M. RETY Jean-Pierre, M. GAILLARD Bruno a donné pouvoir à M. MONTERRAT
Raphaël, Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY David.

Absents : M. DEVEYLE Alain, M. NILLON Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **PARTICIPATIONS DE L'USR FOOT AUX DEPENSES D'ELECTRICITE
POUR L'ANNEE 2024**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de délibérer pour encaisser la participation de l'USR Foot, aux dépenses d'électricité correspondant à l'éclairage du stade.

Pour mémoire en 2024, la participation de l'USR Foot s'élevait à la somme de 2 093.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la mise en recouvrement de la participation de l'USR Foot Pour 2024 de 2 169 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 13 novembre 2025

Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20251107-D722025-DE
Date de réception préfecture : 14/11/2025